

Le cacaoyer vient aisément des graines que l'on sème dans des trous alignés, à la distance de cinq ou six pieds les uns des autres. Ces graines, qui doivent être très-fraîches, ne tardent pas à germer. L'arbre s'élève assez promptement, et commence à récompenser les travaux du cultivateur au bout de deux ans. On fait chaque année deux récoltes, qui sont égales pour la qualité et pour l'abondance. Cet arbre veut un terrain gras et humide, qui n'ait point été employé à une autre culture. Si l'eau lui manque, il cesse de produire, se dessèche et périt. Un ombrage qui le garantisse continuellement des ardeurs du soleil ne lui est pas moins nécessaire. Les champs des cacaoyers sont encore sujets à être dévastés par les ouragans, si l'on ne prend la précaution de les entourer d'une lisière d'arbres plus robustes, à l'abri desquels ils puissent prospérer. Les soins qu'ils exigent d'ailleurs ne sont ni pénibles, ni dispendieux. Il suffit d'arracher les herbes qui les priveraient de leur nourriture.

Le cacaoyer est cultivé avec succès dans plusieurs contrées du Nouveau-Monde. Il croît même naturellement dans quelques-unes. Cependant son fruit n'est nulle part aussi abondant qu'à Venezuela. Nulle part, si l'on en excepte Soconusco, il n'est d'aussi bonne qualité.

Mais pendant deux siècles les travaux de la colonie ne tournèrent pas au profit de sa métropole. Le commerce national était tellement sur-

chargé de droits, tellement embarrassé de formalités, que la province trouvait un grand avantage à recevoir des mains des Hollandais de Curaçao toutes les marchandises dont elle avait besoin, et à leur donner en paiement sa production, que ces infatigables voisins vendaient avec un bénéfice énorme à une partie de l'Europe, même au peuple propriétaire du terrain où elle était récoltée. Ces liaisons interlopes étaient si vives et si suivies, que, depuis 1700 jusqu'à la fin de 1727, il ne fut expédié des ports d'Espagne pour Venezuela que cinq navires, qui, sans exception, firent tous un voyage plus ou moins ruineux.

Tel était l'état des choses lorsque quelques négocians de la province de Guipuscoa jugèrent, en 1728, qu'il leur serait utile de se réunir pour entreprendre cette navigation. Le gouvernement approuva et encouragea ces vues. Les principales conditions de l'octroi furent que la compagnie paierait pour tout ce qu'elle voudrait envoyer, pour tout ce qu'elle pourrait recevoir, les impôts déjà établis, et qu'elle entretiendrait à ses frais un nombre de garde-côtes suffisant pour préserver le pays de la contrebande.

Il se fit successivement quelques changemens dans le régime de ce corps. On ne l'avait d'abord autorisé qu'à envoyer deux navires chaque année. La liberté d'en expédier autant qu'il lui conviendrait lui fut accordée en 1754.

Dans les premiers temps, la compagnie ne jouis-

xiv.  
La province de Venezuela est mise sous le joug du monopole. Prospérité de la compagnie.

sait pas d'un privilège exclusif. Le gouvernement le lui accorda, en 1742, pour le département de Caraque, et, dix ans après, pour celui de Maracaybo, deux territoires dont la réunion forme la province de Venezuela, qui occupe quatre cents milles sur la côte.

Jusqu'en 1744 les vaisseaux, à leur retour du Nouveau-Monde, devaient tous déposer leur cargaison entière dans la rade de Cadix. Après cette époque, leurs obligations se réduisirent à y porter le cacao nécessaire à l'approvisionnement de l'Andalousie et des contrées limitrophes. On consentit que le reste fût débarqué à Saint-Sébastien, berceau de la compagnie.

C'était dans cette ville que se tenait originairement l'assemblée générale des intéressés. En 1751, on la transféra dans la capitale de l'empire, où tous les deux ans elle devait être présidée par quelqu'un des membres les plus accrédités du conseil des Indes.

Les marchandises étaient livrées à l'acheteur qui en offrait un plus haut prix. Un mécontentement universel avertit la cour qu'un petit nombre de riches associés s'emparaient du cacao, regardé en Espagne comme une denrée de première nécessité, et le vendaient ensuite tout ce qu'ils voulaient. Ces murmures firent régler en 1752 que, sans supprimer les magasins établis à Saint-Sébastien, à Cadix et à Madrid, on en établirait de nouveaux à la Corogne, à Alicante, à

Barcelonne, et que dans tous le cacao serait distribué en détail aux citoyens au prix fixé par le ministère.

La compagnie obtint en 1753 que ses actions seraient réputées un bien immeuble, qu'on pourrait les substituer à perpétuité, et en former ces majorats inaliénables et indivisibles qui flattent si généralement la fierté espagnole.

On statua en 1761 que la compagnie avancerait aux associés qui le désireraient la valeur de seize actions; que ces effets seraient mis en dépôt, et qu'on pourrait les vendre, si, après un temps convenu, le propriétaire ne les retirait pas. Le but de cette sage disposition était de secourir ceux des intéressés qui auraient quelque embarras dans leurs affaires, et de maintenir par des moyens honnêtes le crédit de l'association.

Par des arrangemens faits en 1776, les opérations de la compagnie durent s'étendre à Cumana, à l'Orénoque, à la Trinité, à la Marguerite. On n'asservit pas, il est vrai, ces contrées à son monopole, mais les faveurs qu'elle recevait étaient équivalentes à un privilège exclusif.

Pendant ces changemens, les hommes libres et les esclaves se multipliaient à Venezuela. Les sept cent cinquante-neuf plantations distribuées dans soixante-une vallées sortaient de leur langueur, et il s'en formait d'autres. Les anciennes cultures faisaient des progrès, et l'on en établissait de nouvelles. Les troupeaux avançaient de

plus en plus dans l'intérieur des terres. C'était principalement dans le district de Caraque, un des plus fertiles, un des plus délicieux pays du globe, que les améliorations étaient remarquables. La ville de ce nom comptait vingt-quatre mille habitans, la plupart aisés. La Guayra, qui servait à sa navigation, quoique ce ne fût qu'un mauvais mouillage entouré d'un petit nombre de cabanes, devenait peu à peu une peuplade considérable, et même une assez bonne rade, par le moyen d'un grand mole construit avec beaucoup d'art.

Puerto Cabello, entièrement abandonné, et cependant un des meilleurs ports de l'Amérique, voyait s'élever trois cents maisons. Essayons de démêler les causes de cette singulière prospérité sous le joug du monopole.

La compagnie comprit de bonne heure que ses succès seraient inséparables de ceux de la colonie, et elle avança aux habitans jusqu'à 5,240,000 liv., sans intérêt. La dette devait être acquittée en denrées, et ceux qui manquaient à leurs engagements étaient traduits au tribunal du représentant du roi, qui jugeait seul si les causes du retard étaient ou n'étaient pas légitimes.

Les magasins de la compagnie furent constamment pourvus de tout ce qui pouvait être utile au pays, constamment ouverts à tout ce qu'il pouvait livrer. De cette manière les travaux ne languirent jamais faute de moyens ou par défaut de débouchés.

La valeur de ce que la compagnie devait vendre, la valeur de ce qu'elle devait acheter ne furent pas abandonnées à la rapacité de ses agens. Le gouvernement de la province fixa toujours le prix de ce qui arrivait d'Europe; et une assemblée composée des administrateurs, des colons et des facteurs, décida toujours du prix des productions du sol.

Ceux des habitans du Nouveau-Monde qui n'étaient pas contents de ce qui était réglé, eurent la liberté d'envoyer dans l'ancien, pour leur propre compte, la sixième partie de leurs récoltes, et d'en retirer le produit en marchandises, mais toujours sur les navires de la compagnie.

Par ces arrangemens, le cultivateur fut mieux récompensé de ses sueurs qu'il ne l'avait été au temps du commerce interlope. Le nouvel ordre de choses ne fut réellement funeste qu'à un petit nombre d'hommes intrigans, actifs et hardis, qui réunissaient à vil prix dans leurs mains les productions du pays pour les livrer à un prix beaucoup plus considérable à des navigateurs étrangers du même caractère qu'eux.

Le nouveau royaume de Grenade, le Mexique, quelques îles d'Amérique et les Canaries étaient dans l'usage de tirer de Venezuela une partie du cacao que leurs habitans consommaient. Ces colonies continuèrent à jouir de leurs droits sans gêne. Elles l'exercèrent même plus utilement, parce que la production qu'elles cherchaient à se

procurer devint plus abondante et fut obtenue à meilleur marché.

Autrefois Venezuela ne fournissait rien au commerce de la métropole. Depuis son origine, la compagnie lui a toujours livré des productions dont la masse s'est accrue successivement. Depuis 1748 jusqu'en 1753, la compagnie porta tous les ans dans la colonie pour 3,197,327 livres en marchandises. Tous les ans elle en retira 239,144 liv. en argent; trente-sept mille quintaux de cacao qu'elle vendit 5,332,000 livres; deux mille cinq cents quintaux de tabac qu'elle vendit 178,200 l.; cent cinquante-sept quintaux d'indigo qu'elle vendit 198,990 livres; vingt-deux mille cuirs en poil qu'elle vendit 356,400 liv.; du *dividi* qu'elle vendit 27,000 livres: de sorte que ses retours montèrent à 6,331,734 livres. Le bénéfice apparent fut donc de 3,134,407 livres. Nous disons apparent, parce que sur cette somme les frais et les droits consommèrent 1,932,500 livres. La compagnie n'eut de gain réel que 1,201,907 liv.

Toutes ces branches de commerce ont reçu de l'augmentation, excepté celle du *dividi*, qu'il a fallu abandonner depuis qu'on a reconnu qu'il n'était pas propre à remplacer dans les teintures la galle d'Alep, comme on l'avait cru un peu légèrement. L'extension aurait été plus considérable, si l'on eût réussi à interrompre les liaisons interlopes. Mais, malgré la vigilance de dix bâtimens croiseurs avec quatre-vingt-six canons,

cent quatre-vingt-douze pierriers, cinq cent dix-huit hommes d'équipage; malgré douze postes de dix ou douze soldats chacun établis sur la côte; malgré la dépense annuelle de 1,400,000 livres, la contrebande n'a pas été entièrement extirpée, et c'est à Coro qu'elle se fait principalement.

La nation s'est également bien trouvée de l'établissement de la compagnie. Elle ne lui paie le cacao que la moitié de ce que les Hollandais le lui vendaient. Le quintal, qu'on obtient aujourd'hui en Espagne pour cent soixante livres, en coûtait autrefois trois cent vingt.

Les avantages que le gouvernement retire de la création de la compagnie ne sont pas moins sensibles. Antérieurement à cette époque, les revenus de la couronne à Venezuela n'y étaient jamais suffisans pour les dépenses de souveraineté. Depuis elles ont beaucoup augmenté, et parce qu'on a construit la citadelle de Puerto Cabello, qui a coûté 1,620,000 livres, et parce qu'on entretient dans le pays un plus grand nombre de troupes régulières. Cependant le fisc a un superflu qu'il fait refluer à Cumana, à la Marguerite, à la Trinité, et sur l'Orénoqué. Ce n'est pas tout. En Europe, les denrées de la colonie paient annuellement à l'état plus de 1,600,000 l., et la navigation qu'elles occasionnent lui forme quinze cents matelots, ou les lui tient toujours en activité.

Mais la compagnie même a-t-elle prospéré?

tout, dans les premiers temps, portait à douter si elle aurait jamais une existence heureuse. Quoique les colons eussent le droit d'en être membres, ils refusèrent d'abord de lui livrer leurs productions. En Espagne, où une association commerçante était une nouveauté, on ne s'empressa guère de s'y faire inscrire, malgré l'exemple qu'en avaient donné le souverain, la reine, l'infant don Louis et la province de Guipuscoa. Il fallut réduire à quinze cents le nombre des actions qu'il avait été résolu de porter à trois mille, et le capital, qui devait être de six millions, fut réduit à trois. Ces contrariétés n'empêchèrent pas qu'on ne fit aux intéressés des répartitions considérables, même dans les premières années. Les sommes en réserve se trouvèrent pourtant suffisantes, en 1752, pour doubler les fonds primitifs, et pour les tripler en 1766 avec un intérêt régulier de cinq pour cent, sans compter les dividendes extraordinaires. Au 1<sup>er</sup> janvier 1772, la compagnie, même en y comprenant la valeur des actions qui s'était élevée à 9,000,000 de livres, ne devait que 15,198,618 l. 12 sous, et elle avait 21,153,760 l. 4 sous. C'était donc 5,955,141 liv. 12 sous qu'elle avait de plus qu'elle ne devait.

Le mauvais esprit qui règne généralement dans les sociétés exclusives n'a pas autant infecté celle de Caraque que les autres. Des entreprises folles ne l'ont jamais jetée hors de ses mesures. Sa bonne foi l'a préservée de tout procès,

de la contestation même la plus légère. Pour ne pas exposer son sort aux caprices de l'Océan, au malheur des guerres, elle a fait constamment assurer ses cargaisons. Une fidélité inviolable a suivi ses engagements. Enfin, dans une région où la plupart des terres sont substituées, et où il y a peu de bons débouchés pour l'argent, elle a obtenu à deux et demi pour cent tout celui que ses besoins demandaient.

Pour ménager la bienveillance de la nation, généralement refusée partout au monopole, la compagnie a toujours voulu paraître animée d'un esprit public. Dès 1735 elle se chargea des ateliers de Placencia, qui fournissaient à peine huit mille fusils chaque année, et qui, sans compter quelques autres armes qu'on a commencé à y fabriquer, en donnent actuellement quatorze mille quatre cents avec leurs platines, qu'auparavant il fallait tirer de Liège. Quoique durant la courte guerre de 1762, la compagnie eût vu tomber dans les mains des Anglais six de ses navires richement chargés, elle ne laissa pas de consacrer au gouvernement tout ce qu'elle pouvait avoir de crédit et de puissance. Les bois de construction périsaient dans la Navarre. Il fallait les couper. Il fallait pratiquer des routes pour les traîner sur les bords de la Vidassoa. Il fallait rendre cette rivière capricieuse propre à les porter à son embouchure. Il fallait les conduire ensuite à l'important port du Ferrol. Depuis 1766 la compagnie exécuta

toutes ces choses avec un grand avantage pour la marine militaire.

Ce corps ne cessa d'annoncer d'autres entreprises utiles à la monarchie. On ne lui a pas laissé le temps de les exécuter. Peut-être le ministère a-t-il craint qu'on ne lui reprochât un jour d'avoir laissé subsister un monopole à l'époque où il supprimait une partie des entraves qui avaient toujours embarrassé les communications de la métropole avec ses colonies, les communications même de ses colonies entre elles. L'avenir nous apprendra si l'anéantissement de la compagnie de Caraque est une des opérations dont la cour de Madrid doit s'applaudir.

xv.  
La cour de Madrid abandonne Cumana aux soins de las Casas. Travaux infructueux de cet homme célèbre pour rendre la contrée florissante.

Quelques religieux, indignés de l'oppression sous laquelle gémissaient les habitans originaires de Saint-Domingue, se crurent obligés d'avertir leurs souverains de ce qui se passait dans l'île. On leur répondit de continuer leurs instructions aux Indiens, de toujours édifier les Espagnols par leurs vertus; mais on leur défendit de se mêler de gouvernement ou de politique. Ces hommes pieux comprirent que leurs travaux seraient perdus partout où leur nation serait établie; et deux d'entre eux se firent débarquer en 1512 à Cumana, dont aucun vaisseau européen n'avait jamais souillé les rivages.

Ces hommes doux, modestes, désintéressés, arrivés sans armes, n'ayant dans la bouche que les mots de paix et de charité, furent accueillis

dans la première bourgade où ils se présentèrent. Ils avaient déjà acquis quelques amis, et pouvaient se promettre une confiance générale, lorsqu'un bâtiment castillan aborda la côte. Ceux qui le montaient cherchaient à faire des esclaves. Une loi peu réfléchie les autorisait à réduire en servitude tous les peuples du nouvel hémisphère qui seraient trouvés cannibales; et ils feignaient de croire que tous les Indiens étaient anthropophages. Cependant leur but apparent ne fut d'abord que d'obtenir quelques échanges. Ce stratagème attira sur leur bord le cacique, sa femme, et dix-sept autres personnes des plus considérables du pays. Aussitôt ils levèrent l'ancre, et regagnèrent Saint-Domingue avec leur proie.

Les missionnaires s'attendaient à être massacrés. On consentit à les laisser vivre, à condition que le mal serait réparé avant quatre mois. Malheureusement les prisonniers avaient été vendus aux officiers de l'audience royale; et ces magistrats sans pudeur refusèrent de résilier un marché qui leur paraissait avantageux. Leur obstination décida, comme on l'avait prévu, du sort des médiateurs. Ils furent mis à mort; mais leur mémoire resta sans tache aux yeux mêmes de ceux qui avaient jugé nécessaire de les sacrifier à leur vengeance.

Le bruit se répandit que les meurtriers montraient quelque regret d'avoir été comme forcés de verser un sang innocent; et cette nouvelle